

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction Enfance Famille
1048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Complément de subvention association mouvement clinique et psychothérapies
(MCP) - visites en présence d'un tiers.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique facultative au titre de la protection de l'enfance, la collectivité apporte son soutien à plusieurs associations permettant d'externaliser les visites en présence d'un tiers qui ont pour objectifs, en application d'une décision des juges des enfants :

- d'assurer les visites ;
- de mener des actions qui s'attachent au maintien du lien parents/enfants ;
- de développer des lieux de socialisation et de prévenir la maltraitance.

L'association mouvement clinique et psychothérapies (MCP), 19 rue Thiers 13100 Aix-en-Provence, présidée par Monsieur Maxime Bellogo, assure ces interventions notamment dans le secteur Martigues-Istres.

Les demandes de prise en charge ont augmenté depuis l'attribution de son financement.

Une première convention a été signée et une subvention d'un montant de 42 000 € a été votée en Commission permanente du 24 mai 2019.

Le présent rapport concerne une demande de complément d'un montant de 20 000 € pour permettre la réalisation de ces missions relevant de la protection de l'enfance.

En cas d'accord, le paiement de la subvention de fonctionnement fera l'objet d'un versement, après signature de l'avenant type à la convention en date du 6 juin 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

